

192

J. I. 131/44

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Paris, W. Stucki*

*L*Berne, 1^{er} novembre 1939

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 octobre¹ et je vous en remercie bien vivement. J'ai fait parvenir au Général Guisan, à titre personnel et confidentiel, un des exemplaires du mémorandum que vous avez bien voulu

1. *Non retrouvée. Il s'agit fort probablement d'un document rédigé à la suite de l'entretien du 25 octobre (cf. ci-dessus N° 188).*

établir² en me bornant à faire observer que les idées que vous avez exprimées me paraissent raisonnables, mais que la préparation à envisager doit prévoir une collaboration avec n'importe lequel de nos voisins et qu'il importe que cette préparation soit faite de la façon la plus discrète pour ne pas devenir dangereuse. Je suis parfaitement convaincu, d'ailleurs, que c'est ainsi que vous l'avez toujours conçue.

2. *Stucki doit avoir suggéré de créer une liaison avec le haut commandement militaire français ou le gouvernement, prête à fonctionner en cas d'agression allemande contre la Suisse. Le mémorandum de Stucki a été détruit en 1940 avec d'autres documents sur la mission Franco-Suisse. Cf. la notice de Huber du 30 septembre 1940, E 27/14353. Le 11 avril 1940, W. Stucki adresse une lettre au Président de la Confédération, M. Pilet-Golaz, pour l'informer de cette réunion avec le prédécesseur de celui-ci à la tête du Département politique: Am 25. Oktober 1939 habe ich sowohl mit Herrn Bundesrat Motta als mit dem General die Eventualität eines deutschen Angriffes auf die Schweiz besprochen und insbesondere die Frage zur Diskussion gebracht, wie in einem solchen Falle die äusserst wichtigen Verbindungen zwischen Bern und Paris und in Paris selber sichergestellt werden können. Afin de préciser l'accord convenu entre Guisan, Motta et Stucki, le Ministre de Suisse à Paris a rédigé le mémorandum du 25 octobre. Toutefois, Stucki n'est pas sûr que les mesures nécessaires aient été prises à Berne et il insiste sur la nécessité d'assurer une communication rapide et constante:*

Nach dem blitzartigen Vorgehen Deutschlands im Norden scheint es mir mehr als je geboten, für den Eventualfall gewappnet zu sein und alles vorzukehren, was irgendwie möglich ist. Ich habe damals dem General gegenüber die Meinung vertreten, dass im Fall eines deutschen Angriffes auf die Schweiz die Frage eines rechtzeitigen Eingreifens der französischen Flugwaffe von geradezu ausschlaggebender Bedeutung sein dürfte und dass es in dieser Hinsicht auf Stunden, ja vielleicht auf Minuten ankommen kann. Er hat diese Ansicht ausdrücklich als richtig bezeichnet. Es ist deshalb entscheidendes Gewicht darauf zu legen, dass ich in einem solchen Falle ohne den allergeringsten Zeitverlust orientiert werden kann (J.I. 131/44).

Dans ce but, W. Stucki demande que des mesures techniques soient prises à Berne comme à Paris.